

## Présentation au Comité permanent des finances Consultations prébudgétaires 2014

### Vers un budget qui favorise l'égalité hommes-femmes en 2015

Les budgets touchent à la spécificité des sexes; ils peuvent améliorer l'égalité des femmes ou exacerber l'inégalité. L'établissement de budgets qui sont sensibles aux différences entre les sexes favorise l'égalité des femmes, en plus de rendre le gouvernement plus efficace, responsable, équitable et transparent.

La *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW) et le Programme d'action de Beijing soutiennent la nécessité de « tenir compte de la spécificité des problèmes des femmes dans les décisions budgétaires sur les politiques et les programmes, ainsi que [de] prévoir un financement suffisant pour les programmes visant spécifiquement à assurer l'égalité entre hommes et femmes » (article 345)<sup>i</sup>.

Une analyse menée récemment illustre les problèmes qui risquent de se produire si le gouvernement ne tient pas compte de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes au moment de l'élaboration de budgets; selon cette analyse, les hommes sont les principaux bénéficiaires des 168 milliards de dollars de fonds de relance qui ont été dépensés dans les projets d'infrastructure, les réductions de taux de TPS, les réductions de l'impôt des entreprises, l'aide aux entreprises, les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers et les changements à l'assurance-emploi<sup>ii</sup>. Cette analyse démontre clairement la nécessité d'examiner à nouveau les recommandations de 2008 du Comité permanent de la condition féminine énoncées dans le rapport intitulé *Vers une budgétisation sensible à la sexospécificité : relever le défi de l'inégalité entre les sexes*<sup>iii</sup>.

Dans le mémoire qui suit, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCF DU) souligne la nécessité d'investir dans la sécurité économique et personnelle des femmes. La FCF DU invite également le Comité permanent des finances à examiner de quelle façon les recommandations présentées dans les mémoires soumis dans le cadre des consultations prébudgétaires auront une incidence différente sur les femmes et les hommes.

## **Soutenir la prospérité économique des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes afin de stimuler notre économie**

L'OCDE mentionne qu'au cours de la dernière décennie, la participation des femmes au travail rémunéré a largement contribué à la croissance des revenus réels par habitant au Canada<sup>iv</sup>. Pourtant, il demeure des écarts sur le plan de l'emploi; les femmes qui travaillent sont moins nombreuses que les hommes, et les femmes sont plus susceptibles d'occuper des emplois à temps partiel ou précaires. Une analyse récente des pays développés a permis de conclure que l'élimination des écarts entre la place des femmes et des hommes sur le marché du travail pourrait faire bondir le PIB de 9 à 16 % au cours des deux prochaines décennies<sup>v</sup>.

### *Investir dans l'éducation des femmes et dans l'équité en matière d'emploi et l'équité salariale*

Puisque 70 % des nouveaux emplois requièrent un diplôme collégial ou universitaire<sup>vi</sup>, l'éducation est un bon moyen d'améliorer considérablement la prospérité économique des femmes. Par exemple, en 2008, les femmes qui ont un diplôme universitaire et qui travaillaient à temps plein toute l'année gagnaient en moyenne 26 400 \$ de plus par année que les femmes qui avaient fait des études postsecondaires partielles, et 27 400 \$ de plus que les femmes qui n'avaient qu'un diplôme d'études secondaires<sup>vii</sup>. Les femmes qui ont une plus grande scolarité sont également plus susceptibles d'avoir un emploi : 74,7 % des femmes qui ont un diplôme universitaire ont un emploi, comparativement à 56,2 % des femmes qui ont un diplôme d'études secondaires<sup>viii</sup>.

Les femmes, bien qu'elles soient de plus en plus nombreuses à atteindre des niveaux de scolarité plus élevés, doivent composer avec un écart de rémunération, et ce, qu'elles aient un diplôme universitaire, collégial ou secondaire. Quel que soit leur niveau de scolarité, les femmes qui travaillent à temps plein toute l'année gagnent en moyenne 28,7 % de moins que les hommes<sup>ix</sup>. Cet écart de rémunération s'explique en partie par la sous-représentation des femmes dans certains des métiers les plus lucratifs et où la demande est la plus forte, notamment les métiers spécialisés, les domaines de la technologie et du génie et les domaines scientifiques. Par exemple, selon le *Ontario Graduate Survey*, en 2010, les diplômés en informatique et en génie, qui sont deux domaines dans lesquels les hommes sont majoritaires, gagnaient un salaire moyen de 63 044 \$ et de 61 884 \$ respectivement deux ans après l'obtention de leur diplôme. En comparaison, le salaire moyen des nouveaux diplômés en sciences sociales, qui sont des femmes en majorité, n'était que de 42 585 \$<sup>x</sup>.

Dans les cinq métiers les plus populaires en 2012, les femmes ne représentent que 2,7 % des apprentis inscrits dans les groupes des électriciens, des plombiers, des charpentiers, des soudeurs et de l'entretien d'automobiles<sup>xi</sup>. Les femmes demeurent concentrées dans les domaines traditionnellement féminins comme les domaines de la coiffure et de l'esthétique, où elles représentent 91,5 % des apprentis<sup>xii</sup>.

Il faut élaborer des plans précis de recrutement et de maintien en fonction d'un plus grand nombre de femmes dans les domaines où elles sont sous-représentées,

notamment en s'attaquant aux obstacles qu'elles doivent surmonter comme la discrimination en milieu de travail, le manque de souplesse des modalités de travail et le harcèlement sexuel<sup>xiii</sup>.

## **Recommandations**

**La FCFDU demande au gouvernement du Canada d'affecter des ressources à la réalisation des objectifs suivants :**

- 1. Élaborer une stratégie nationale sur les études postsecondaires ou collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'améliorer la coordination et de rendre les études plus abordables;**
- 2. Travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les associations du commerce, du travail et de l'industrie, en vue d'élaborer une stratégie nationale visant à favoriser le recrutement et le maintien en poste de femmes dans des métiers spécialisés et d'autres emplois où elles sont sous-représentées;**
- 3. Continuer d'appuyer la création d'entreprises par des femmes;**
- 4. Mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail sur l'équité salariale formulées en 2004.**

### *Les services de garde favorisent la participation des femmes à l'économie et l'économie en général*

Le programme universel québécois de services de garde d'enfants est une mesure de stimulation économique qui favorise la participation à la vie active des mères, en particulier des mères célibataires, ce qui contribue à augmenter le revenu de ces femmes et le PIB du Canada. Vingt ans après la création du programme de garde d'enfants du Québec en 1996, 70 000 mères de plus ont pu faire leur entrée dans le marché du travail, ce qui s'est traduit par une augmentation de 5,1 milliards de dollars du revenu provincial brut du Québec. Au cours de la même période, le nombre de mères célibataires qui recevaient de l'aide sociale a diminué de 99 000 à 45 000. Le revenu médian net après impôt de ce groupe a également progressé de 81 %<sup>xiv</sup>.

L'expérience du Québec confirme également les constatations des études sur plusieurs pays menées par l'OCDE et d'autres organismes, qui ont constaté que les services de garde subventionnés contribuent à stimuler la participation des femmes au marché du travail. Toutefois, parmi les pays industrialisés, le Canada affiche l'un des taux d'accès aux services de garde les plus faibles et investit considérablement moins que les autres pays dans les services de garde. Le taux d'inscription des enfants de moins de six ans aux services de garde est de 40 % au Canada, ce qui est également inférieur aux normes de l'OCDE<sup>xv</sup>.

## Recommandations

**La FCFDU demande au gouvernement du Canada d'affecter des fonds pour :**

- 1. Financer adéquatement un système national de services abordables de garde d'enfants de qualité en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ce système serait financé en partie par la réaffectation des 2,5 milliards de dollars dépensés actuellement dans la Prestation universelle pour la garde d'enfants.**

*Aider les femmes à passer de la pauvreté à la prospérité*

En 2011, 8,8 % de la population vivait sous le seuil de faible revenu après impôt. Toutefois, les taux de pauvreté sont considérablement plus élevés pour les femmes seules, à 36 %, et pour les mères célibataires, à 23 %. L'incidence de la pauvreté sur ces deux groupes de femmes a augmenté depuis 2009<sup>xvi</sup>. Les femmes autochtones, racialisées ou handicapées sont touchées d'une manière disproportionnée; les taux de pauvreté dans ces groupes sont estimés à 36 %, 28 % et 26 % respectivement. Les femmes sont aussi plus susceptibles que les hommes de vivre la pauvreté persistante (c.-à-d. des périodes de pauvreté de 4 à 6 ans ou plus)<sup>xvii</sup>.

L'aide sociale, bien qu'elle soit essentielle, ne permet pas vraiment de sortir de la pauvreté; à travers le Canada, le taux des personnes de ce groupe se situant sous le seuil de faible revenu après impôt varie de 20 à 76 %<sup>xviii</sup>. Par conséquent, les femmes qui reçoivent de l'aide sociale ou qui reçoivent un faible revenu ou qui travaillent à temps partiel peuvent avoir de la difficulté à subvenir à leurs besoins essentiels comme le logement et la nourriture.

Bien que certaines mesures fédérales contribuent à améliorer le bien-être économique des travailleuses à faible revenu, en particulier la Prestation fiscale canadienne pour enfants pour les mères célibataires et le Supplément de revenu garanti (SRG) pour les femmes âgées, de trop nombreuses femmes continuent de vivre dans la pauvreté et ont du mal à trouver et/ou à conserver un logement abordable.

## Recommandations

**La FCFDU recommande d'affecter des fonds pour collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales pour élaborer et mettre en œuvre :**

- 1. une stratégie nationale de réduction de la pauvreté et une stratégie nationale en matière de logement en utilisant une analyse comparative entre les sexes;**
- 2. un régime canadien de revenu de base.**

## **Mettre fin à la violence contre les femmes**

Une femme sur trois au Canada sera victime d'une forme de violence sexiste au cours de sa vie. Statistique Canada et d'autres organismes ont estimé le coût de la violence conjugale et de la violence sexuelle à respectivement 7,4 milliards<sup>xix</sup> et 1,9 milliard<sup>xx</sup> de dollars, ce qui comprend les coûts des services sociaux et des soins de santé, les coûts liés au système juridique et la perte de productivité.

Les moyens d'intervention actuels du gouvernement fédéral contre la violence faite aux femmes reposent principalement sur le système de justice pénale et sur le financement à court terme de projets communautaires par l'entremise de Condition féminine Canada et d'autres ministères. Aux échelons provincial et territorial, il existe un certain nombre de plans d'action liés à des formes précises de violence sexiste. Toutefois, un rapport publié récemment par le Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes montre que le Canada pourrait en faire davantage, en concluant que les nombreux plans, politiques et lois en place au Canada ne sont pas suffisamment coordonnés, entrent en conflit entre eux et/ou ont des conséquences négatives non désirées<sup>xxi</sup>.

### **Recommandations**

**La FCFDU demande au gouvernement du Canada d'affecter suffisamment de fonds pour mettre en œuvre un plan d'action national, exhaustif, coordonné et multisectoriel sur la violence faite aux femmes et aux filles, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les intervenants.**

### **Réexaminer l'adoption du fractionnement du revenu**

La FCFDU demande également au gouvernement de revenir sur son engagement de permettre le fractionnement du revenu des couples qui ont des enfants de moins de 18 ans. Les économistes qui ont étudié l'incidence du fractionnement du revenu soutiennent qu'il s'agit d'une mesure fiscale régressive qui bénéficiera principalement aux personnes dont le revenu est le plus élevé<sup>xxii</sup>. De plus, la mesure proposée ne contribuera pas à rendre le système fiscal plus équitable, compte tenu de l'ensemble complexe de déductions et d'avantages fiscaux qui est actuellement en place<sup>xxiii</sup>, et ne bénéficiera pas aux femmes seules comme les familles monoparentales, qui font partie des groupes les plus durement touchés par la pauvreté.

La FCFDU demande que le gouvernement du Canada, au lieu d'aider un nombre limité de familles et d'enfants au moyen du fractionnement des revenus, mette en œuvre les recommandations qui figurent dans le présent mémoire.

### **Au sujet de la FCFDU**

La FCFDU est une organisation non partisane, bénévole et autofinancée qui compte plus de 100 clubs situés dans chaque province du Canada. Depuis sa fondation en

1919, la FCFDU fait avancer la cause des femmes, défend les droits de la personne, favorise l'accès à l'éducation publique, la justice sociale et la paix.

### Personnes-ressources :

Robin Jackson, directrice générale, 613-234-8252, poste 102, [cfuwed@rogers.com](mailto:cfuwed@rogers.com)

Tara Fischer, coordonnatrice, Défense des intérêts, 613-234-8252, poste 106, [cfuwadvocacy@rogers.com](mailto:cfuwadvocacy@rogers.com)

<sup>i</sup> UN Women. (n.d.). Programme d'action de Beijing. Récupéré à la page suivante :

<http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/>

<sup>ii</sup> LAHEY, K. *Budget 2012: Still Ignoring Women's Economic Realities and Rights*, 2012. Récupéré à la page suivante : <http://fafia-afai.org/wp-content/uploads/2012/05/Kathleen-Laheys-Gender-Analysis-of-2012-Federal-Budget.pdf>

<sup>iii</sup> FRY, H. *Vers une budgétisation sensible à la sexospécificité : relever le défi de l'égalité entre les sexes*. Rapport du Comité permanent de la condition féminine, 2009. Récupéré à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca/housepublications/publication.aspx?docid=3683704&mode=1&parl=40&ses=2&Language=F>

<sup>iv</sup> BIBBEE, A. *Tax Reform for Efficiency and Fairness in Canada: Economic Department Working Paper No. 631*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques.

<sup>v</sup> DALY, K. « Gender inequality, growth and global ageing ». *Goldman Sachs Global Economics Paper*, 2007.

<sup>vi</sup> VERMA, S. « Student debt: Time for a reality check », *The Globe and Mail* (en ligne), juin 2011,

<http://www.theglobeandmail.com/globe-investor/personal-finance/home-cents/student-debt-time-for-a-reality-check/article2079858/>

<sup>vii</sup> CONDITION FÉMININE CANADA. *Coup d'œil sur la situation des femmes au Canada : sommaire statistique*, 2012.

<sup>viii</sup> FRENETTE, M., et R. MORISSETTE. *Salaires et taux d'emploi à temps plein des jeunes titulaires d'un diplôme d'études secondaires et des jeunes titulaires d'un baccalauréat, 1997 à 2012*, 2014. Récupéré à l'adresse suivante :

<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2014360-fra.pdf>

<sup>ix</sup> CONDITION FÉMININE CANADA, 2012.

<sup>x</sup> COUNCIL OF ONTARIO UNIVERSITIES. *2012 Grad Survey*, 2012. Récupéré à l'adresse suivante :

[http://cou.on.ca/publications/reports/pdfs/cou-gradsurvey\\_nov2013-final-final-s](http://cou.on.ca/publications/reports/pdfs/cou-gradsurvey_nov2013-final-final-s)

<sup>xi</sup> STATISTIQUE CANADA. Système d'information sur les apprentis enregistrés (SIAE). *Formation des apprentis inscrits, les achèvements, selon le groupe d'âge, sexe et les grands groupes d'occupation*, 2014.

<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?id=4770054&pattern=4770054&retrLang=fra&lang=fra&searchtypebyvalue=1>

<sup>xii</sup> STATISTIQUE CANADA. Système d'information sur les apprentis enregistrés, 2014.

<sup>xiii</sup> MCLEAN, D. *Workplaces that Work: Creating A Workplace Culture that Attracts, Retains and Promotes Women*, 2003.

Récupéré à l'adresse suivante : <http://www.socialservices.gov.sk.ca/workplaces-that-work.pdf>

<sup>xiv</sup> FORTIN et coll. *L'Impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*, Université de Sherbrooke, 2012.

<sup>xv</sup> OCDE (n.d.). Indicateur du vivre mieux. Récupéré à l'adresse suivante :

<http://www.oecdbetterlifeindex.org/countries/canada/>

<sup>xvi</sup> STATISTIQUE CANADA, Tableau 202-0804 – Personnes à faible revenu, selon le type de famille économique.

<sup>xvii</sup> STATISTIQUE CANADA, Tableau 202-0807 – La persistance du faible revenu, selon certains caractéristiques, aux trois ans, base de données CANSIM.

<sup>xviii</sup> YWCA CANADA, *Lorsque rien ne vaut son chez-soi : un regard sur l'itinérance féminine au Canada*, 2012.

<sup>xix</sup> ZANG, Tingh et coll. *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada*, Ottawa, Justice Canada, 2012.

<sup>xx</sup> MCINTURFF, K. *The Gap in the Gender Gap: Violence against Women in Canada*, Canadian Centre for Policy Alternatives, 2013. Récupéré à l'adresse suivante :

[http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/07/Gap\\_in\\_Gender\\_Gap\\_VAW.pdf](http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2013/07/Gap_in_Gender_Gap_VAW.pdf)

---

<sup>xxi</sup> RÉSEAU CANADIEN DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES. *The Case For a National Action Plan on Violence against Women*, 2013. Récupéré à l'adresse suivante :

[https://endvaw.ca/sites/default/files/the\\_case\\_for\\_a\\_national\\_action\\_plan\\_on\\_vaw.pdf](https://endvaw.ca/sites/default/files/the_case_for_a_national_action_plan_on_vaw.pdf)

<sup>xxii</sup> MACDONALD, D. *Income Splitting in Canada; Inequality by Design* Canadian Centre for Policy Alternatives, 2014. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/income-splitting-canada> ; LAURIN, A. *Le fractionnement du revenu : bref aperçu*, Bibliothèque du Parlement : Service d'information et de recherche parlementaires, Division de l'économie, 2007. <http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0636-f.pdf> et LAURIN, A et J. RHYS KESSELMAN. *Income Splitting for Two-Parent Families: Who Gains, Who Doesn't and at What Cost?*, Institut C.D. Howe, 2011. [http://www.cdhowe.org/pdf/Commentary\\_335.pdf](http://www.cdhowe.org/pdf/Commentary_335.pdf)

<sup>xxiii</sup> CLEMENS, J., PALACIOS, M., et N. VELDHIJS. *Forget Income Splitting: cut tax rates*. The Fraser Institute, 2014.

<https://www.fraserinstitute.org/research-news/news/display.aspx?id=20867>

Consulté le 08/05/2014.